



Berne, le 19.05.2021

Destinataires

Partis politiques

Associations faïtières des communes,
des villes et des régions de montagne

Associations faïtières de l'économie

Autres milieux intéressés

**Modification de la loi sur la géoinformation :
ouverture de la procédure de consultation**

Mesdames, Messieurs,

Le 19.05.2021, le Conseil fédéral a chargé le DDPS de mettre le projet de modification de la loi sur la géoinformation en consultation auprès des cantons, des partis politiques, des associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, des associations faïtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et des autres milieux intéressés.

Le délai imparti à la consultation court jusqu'au **20 septembre 2021**.

La planification en sous-sol devient une vraie nécessité du fait de la multiplication des conflits d'utilisation. Aujourd'hui, les informations géologiques géoréférencées requises font défaut pour l'aménagement du sous-sol, mais aussi pour certains des buts poursuivis par la géologie nationale. Le présent projet vise à créer des bases légales appropriées pour que des données géologiques puissent être mises à disposition à l'avenir pour planifier l'utilisation du sous-sol. Il met en oeuvre les enseignements tirés dans le rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat Vogler 16.4108. Le présent projet vise à contraindre les acteurs du secteur privé à mettre leurs données géologiques à la disposition des cantons et de la Confédération, avant tout pour les besoins de la géologie nationale et de l'aménagement du territoire. Les données géologiques issues des procédures d'approbation des plans doivent également être mises à disposition.

Nous joignons au présent courrier la modification de la loi sur la géoinformation ainsi que le rapport explicatif associé afin que vous puissiez prendre position les concernant.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html.



Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

madeleine.pickel@swisstopo.ch

Le Dr Olivier Lateltin, responsable du Service géologique national (olivier.lateltin@swisstopo.ch tél. 058 469 05 71) et le Dr Roland Baumberger, responsable de la gestion des données et de la géoénergie (roland.baumberger@swisstopo.ch tél. 058 469 05 75) se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Viola Amherd
Conseillère fédérale